New Nouveau
Brunswick

93-02562/

Intergovernmental Affairs

Affaires intergouvernementales

Annual Report

Rapport annuel

1990-1991

1990-91 Annual Report

Published by:
Intergovernmental Affairs
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

March 1992

Design Management:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-700-0

ISSN 1183-2614

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 1990-91

Publié par:
Affaires intergouvernermentales
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Mars 1992

Services de design:
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition:
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-700-0

ISSN 1183-2614

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling! Pensez à recycler!

To The Honorable Gilbert Finn
Lieutenant-Governor of the
Province of New Brunswick

May it please your Honor:

It is my privilage to submit the Annual Report of the Department of Intergovernmental Affairs for the fiscal year ending March 31, 1991.

Respectfully submitted,

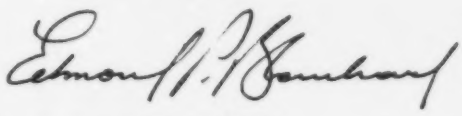

Edmond P. Blanchard, Q.C.
Minister
Intergovernmental Affairs

Edmond P. Blanchard, Q.C.
Minister of Intergovernmental Affairs
Fredericton, New Brunswick

Sir:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Department of Intergovernmental Affairs throughout the fiscal year 1990-1991.

Respectfully submitted,

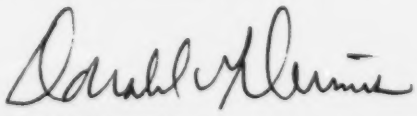

Donald G. Dennison
Deputy Minister
Intergovernmental Affairs

L'honorable Gilbert Finn
Lieutenant-gouverneur de la
province du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'année financière terminée le 31 mars 1991.

Le ministre,

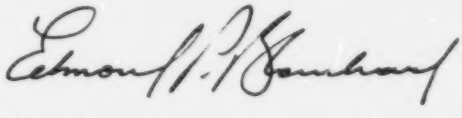

Edmond P. Blanchard, c.r.
Affaires intergouvernementales

Edmond P. Blanchard, c.r.
Ministre des Affaires intergouvernementales
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre:

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice financier 1990-1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

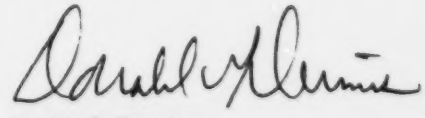

Donald G. Dennison
Sous-ministre
Affaires intergouvernementales

Table of Contents

Organizational Chart 7

Mission 9

Highlights 10

Federal-Provincial Affairs Division 12

Intergovernmental Cooperation Division 15

Office of Protocol 20

Table des matières

Organigramme 7

Mandat 9

Faits saillants 10

Division des affaires fédérales-provinciales 12

Division de la coopération inter-gouvernementale 15

Bureau du protocole 20

Organizational Chart / Organigramme

Mission

As the central agency charged with the coordination of the province's intergovernmental affairs, the Department of Intergovernmental Affairs contributes to the social, economic and constitutional development objectives of the province by building, sustaining and utilizing constructive relations with other governments and with provincial, national and international organizations.

Mandat

En tant qu'agence centrale chargée de coordonner les relations intergouvernementales de la province, le ministère des Affaires intergouvernementales collabore à la réalisation des objectifs de développement socio-économiques et constitutionels de la province en établissant, maintenant et utilisant des relations constructives avec d'autres gouvernements et avec d'autres organismes internationaux, nationaux et provinciaux.

Highlights

- After assisting in the search for accommodation during the Meech Lake Accord process, Intergovernmental Affairs supported the creation and work of the New Brunswick Commission on Canadian Federalism whose mandate was to recommend ways to renew the federation while also protecting New Brunswick interests.

- Aboriginal issues were given prominence in the mandate of the New Brunswick Commission on Canadian Federalism which examined self-government, treaty rights and land and resources issues.

- In its support role for the application of New Brunswick's official languages policy, the Department negotiated and implemented a cooperation agreement with the Department of the Secretary of State to offer financial assistance to non-governmental organizations wishing to provide the people of New Brunswick with translation and interpretation services.

- To support the government's efforts to foster greater understanding between the province's two official linguistic communities, the Department led government initiatives toward the expansion of existing programs and the establishment of new ones, including exchange programs for students, summer job exchanges, twinning of communities, and student legislative seminars.

- Within the framework of New Brunswick's participation in the Francophonie, the Department continued its work to promote our province and highlight our resources. New Brunswick contributed to a number of training initiatives in 1990-91, resulting from resolutions of the Dakar Summit in 1989. The Department coordinated the preparation of two international seminars in agricultural training and regional development held in New Brunswick, and a seminar in legislative drafting held at the École internationale de Bordeaux, in France.

- Intergovernmental Affairs supported New Brunswick's participation in several key intergovernmental meetings in 1990-91. At the annual Premiers Conference in August 1990

Faits saillants

- Après avoir participé à la recherche de compromis au cours des négociations menées dans le cadre de l'Accord du Lac Meech, le ministère des Affaires intergouvernementales a appuyé la mise sur pied et les travaux de la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien. La Commission a reçu du gouvernement le mandat de lui recommander des moyens permettant au Nouveau-Brunswick de contribuer au renouvellement de la fédération tout en protégeant ses intérêts.

- Les questions autochtones ont revêtu beaucoup d'importance dans le mandat de la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien. La Commission s'est penchée sur les questions de l'autonomie gouvernementale, des droits issus de traités et des revendications autochtones en matière de territoires et de ressources naturelles.

- Dans son rôle de soutien à l'application de la politique des langues officielles du Nouveau-Brunswick, le ministère a négocié et mis en oeuvre un accord de coopération avec le Secrétariat d'État du Canada, en vue d'offrir une aide financière aux organisations non-gouvernementales désirant offrir des services de traduction et d'interprétation à la population du Nouveau-Brunswick.

- Pour favoriser une meilleure compréhension entre les deux groupes linguistiques officiels de la province, tel que le souhaite le gouvernement, le ministère a dirigé les initiatives gouvernementales visant à élargir les programmes en place et à créer d'autres programmes, y compris les programmes d'échanges pour étudiants, d'échanges d'emploi d'été, de jumelage communautaire, et les colloques de l'Assemblée législative à l'intention des étudiants.

- Dans le cadre de la participation du Nouveau-Brunswick à la francophonie mondiale, le ministère a poursuivi son travail de promotion de notre province et de mise en valeur de nos ressources. Le Nouveau-Brunswick a contribué en 1990-91 à plusieurs initiatives de formation résultant des résolutions du Sommet des Chefs d'États et de gouvernements à Dakar en 1989. Le ministère a coordonné, entre autre, la préparation de deux séminaires internationaux, en formation agricole et en développement régional, tenus au Nouveau-Brunswick, et un en rédaction législative qui a eu lieu à l'École internationale de Bordeaux, en France.

- Le ministère a soutenu la participation du Nouveau-Brunswick à plusieurs rencontres intergouvernementales d'importance qui se sont déroulées en 1990-1991. À leur conférence annuelle

major economic issues were discussed including trade barrier reduction and changes to the unemployment insurance program. The New England Governors/Eastern Canadian Premiers annual meeting in June 1990 gave special attention to trade and environmental issues.

- In 1990-91, a major cooperation initiative was launched by the Council of Maritime Premiers: the economic integration of the Maritime's provinces. Through this initiative Maritime governments began to reduce economic barriers, enhance intergovernmental cooperation and accelerate economic development in the region. A summit of Maritime Cabinets was also planned to support this initiative.

- Concerning promotion of the Province's economic development opportunities, generally, the department has maintained its close collaboration with provincial departments and private industry. The Office of Protocol has assisted with the coordination of Cooperation 1990, a joint meeting of the Atlantic Chamber of Commerce and their eastern states counterparts. The Office has also hosted several official visits and missions from other countries.

qui s'est tenue en août 1990, les premiers ministres ont traité des principales questions d'ordre économique, dont la réduction des barrières en matière de commerce interprovincial et les changements au programme d'assurance-chômage. Par ailleurs, la rencontre annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, qui a eu lieu en juin 1990, a surtout porté sur les questions d'ordre commercial et environnemental.

- En 1990-1991, le Conseil des premiers ministres des Maritimes a donné le coup d'envoi à un grand projet de coopération : l'intégration économique des Provinces maritimes. En vertu de ce projet, les gouvernements de la région ont commencé à collaborer plus étroitement en vue de réduire les barrières en matière de commerce interprovincial et d'accélérer le développement économique des Maritimes. En outre, un forum des Cabinets des Maritimes a été prévu afin de promouvoir ce projet.

- En ce qui a trait à la promotion des possibilités de développement économique dans la province, le ministère des Affaires intergouvernementales a continué à collaborer étroitement avec les autres ministères provinciaux et avec les entreprises privées. Le Bureau du protocole a participé à la coordination de Coopération 1990, une rencontre de la Chambre de commerce de l'Atlantique et des chambres de commerce de l'est des États-Unis. Le Bureau a également coordonné la visite de plusieurs délégations officielles de pays étrangers.

Federal-Provincial Affairs Division

The work of the Federal-Provincial Affairs (FPA) Division is organized and carried out in support of several objectives that are derived from the department's mission statement:

1. *To work in partnership with the departments and agencies of the New Brunswick Government where their intergovernmental relations have a significant impact on the social and economic development of New Brunswick.*

   Provincial development objectives were pursued at the Annual Premiers' Conference in August, 1990. Among the subjects figuring prominently in this meeting were trade barrier reduction, federal tax policy, environmental assessment and changes to the unemployment insurance program.

   During 1990-91, Intergovernmental Affairs worked actively with several provincial departments as well as other provincial governments in analyzing the impact of proposed federal legislation on environmental impact assessment. A position on the appropriate relationship between federal and provincial governments in regard to environmental assessment was developed and communicated to the federal government.

2. *To contribute to the economic, cultural, social and political development of the aboriginal peoples of New Brunswick.*

   To a significant degree, aboriginal issues were placed in a constitutional context in 1990-91. The New Brunswick Commission on Canadian Federalism, which was resourced by the Department of Intergovernmental Affairs, undertook to examine self-government, treaty rights and land and resource issues as a principal part of its mandate.

   1990-91 saw the continuation of the tripartite process, first formed in 1989-90. This process involves the federal and provincial governments and the New Brunswick Aboriginal Peoples Council. During 1990-91 a series of priorities were identified for the socio- economic development of aboriginal peoples living off-

Division des affaires fédérales-provinciales

Les activités de la Division des affaires fédérales-provinciales soutiennent les objectifs découlant de la mission du ministère :

1. *Travailler en collaboration avec les ministères et les organismes gouvernementaux du Nouveau-Brunswick lorsque leurs relations avec d'autres gouvernements influent de façon significative sur le développement socio-économique du Nouveau-Brunswick.*

   À la conférence annuelle des premiers ministres qui s'est tenue en août 1990, le Nouveau-Brunswick a continué à faire la promotion de ses objectifs en matière de développement. La réduction des barrières en matière de commerce interprovincial, la politique fiscale du gouvernement fédéral, les études d'impact environnemental et les changements apportés au programme d'assurance-chômage sont les principales questions qui y ont été traitées.

   En 1990-1991, le ministère des Affaires intergouvernementales a travaillé de concert avec plusieurs ministères provinciaux et avec les gouvernements d'autres provinces afin d'analyser les effets possibles du projet de loi fédérale sur les études d'impact environnemental. Le ministère a adopté une position en ce qui a trait aux relations qui devraient exister entre le fédéral et les provinces en la matière. Cette position a été communiquée au gouvernement fédéral.

2. *Favoriser le développement économique, culturel, social et politique des nations autochtones du Nouveau-Brunswick.*

   Dans le contexte constitutionnel de 1990-1991, on a accordé aux questions autochtones une grande importance. Ainsi, sous l'égide du ministère des Affaires intergouvernementales, la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien s'est notamment penchée sur les questions relatives à l'autonomie gouvernementale, aux droits issus de traités ainsi qu'aux revendications des autochtones en matière de territoires et de ressources naturelles.

   En 1990-1991, le processus de négociations tripartites, qui avait été amorcé en 1989-1990, s'est poursuivi. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le New Brunswick Aboriginal Peoples Council prennent part à ce processus. Au cours de 1990-1991, on a établi une liste des questions prioritaires dont on doit traiter afin d'assurer le développement socio-

reserve. Program development in the area of family support services received special attention.

3. *To work with other provincial departments and Maritime governments in identifying and rationalizing public sector institutions and practices.*

The principal vehicle for pursuing this objective is the Council of Maritime Premiers (CMP) as well as its agencies and committees. Intergovernmental Affairs works actively with New Brunswick departments and agencies on Council activities and serves as the principal linkage with the other Maritime governments and the CMP Secretariat.

1990-91 saw the launch of a Maritime economic integration initiative designed to reduce economic barriers, enhance intergovernmental cooperation and accelerate economic development in the region. Various working groups were struck to pursue economic integration objectives in areas such as transportation and industrial cooperation. Planning for a summit of Maritime Cabinets was undertaken.

4. *To identify and act on those public sector linkages with New England that will contribute to the economic and social development objectives of New Brunswick.*

The principal mechanism for pursuing this objective is the New England Governors/Eastern Canadian Premiers Conference. The Department of Intergovernmental Affairs is a member of a Coordinating Committee that oversees preparation for the annual meeting of the NEG/ECP Conference. The 1990 annual meeting was held in Mystic, Connecticut. In preparation for this meeting, IGA worked with several departments of the New Brunswick government that are members of the standing committees of the NEG/ECP Conference. These standing committees cover a number of areas, including energy, economic development, environment, and forest productivity. Trade and environmental issues received special attention at the 1990 meeting of Governors and Premiers.

économique des autochtones vivant hors réserve. L'accent a été mis sur l'élaboration des programmes axés sur les services à la famille.

3. *Travailler de concert avec les autres ministères et avec les gouvernements des autres provinces des Maritimes afin de désigner les établissements publics dont les activités doivent être rationalisées et de prendre les mesures qui s'imposent.*

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes ainsi que les organismes et les comités qui en relèvent constituent le principal véhicule de réalisation de cet objectif. Aux côtés des autres ministères et organismes gouvernementaux du Nouveau-Brunswick, le ministère des Affaires intergouvernementales participe aux activités du Conseil et assure la liaison avec les autres gouvernements des Maritimes et avec le secrétariat du Conseil.

L'année 1990-1991 a été marquée par le lancement du projet d'intégration économique des Provinces maritimes. Ce projet vise la réduction des barrières en matière de commerce interprovincial, une plus grande collaboration entre les gouvernements et l'accélération du développement économique de la région. Divers groupes de travail ont été formés afin de concourir à la réalisation des objectifs relatifs à l'intégration économique dans des domaines tels les transports et la coopération industrielle. Le ministère a contribué aux préparatifs du tout premier Forum des Cabinets des Maritimes.

4. *Déterminer les domaines de collaboration possibles du secteur public avec la Nouvelle-Angleterre qui contribueront à la réalisation des objectifs du Nouveau-Brunswick en matière de développement socio-économique et adopter des mesures pertinentes.*

La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada est le principal mécanisme devant permettre la réalisation de cet objectif. Le ministère des Affaires intergouvernementales siège au comité de coordination qui supervise les préparatifs de la rencontre annuelle des gouverneurs de la NouvelleAngleterre et des premiers ministres de l'est du Canada. En 1990, ceux-ci se sont rencontrés dans la ville de Mystic, au Connecticut. Pour préparer cette rencontre annuelle, le ministère des Affaires intergouvernementales a travaillé en collaboration avec plusieurs autres ministères qui représentent également le Nouveau-Brunswick au sein des comités permanents de la Conférence. Ces comités portent sur divers sujets, dont l'énergie, le développement économique, l'environnement et la productivité des forêts. Lors de la rencontre annuelle de 1990, les questions d'ordre commercial et environnemental ont été l'objet d'une attention spéciale de la part des gouverneurs et des premiers ministres.

5. *To promote the constitutional objectives of New Brunswick by engaging in development and discussion of proposals for constitutional reform.*

1990-91 saw an unsuccessful conclusion to the Meech Lake Accord process. In the first three months of this period, the department actively supported the New Brunswick Governments' search for an accommodation through the instrument of a Companion Accord.

During the remainder of 1990-91, resources of the department were invested in the creation of and support for the New Brunswick Commission on Canadian Federalism whose mandate continued into 1991-92. The New Brunswick Commission was asked to recommend ways to renew the federation while also protecting New Brunswicks' interests.

5. *Promouvoir les objectifs constitutionnels du Nouveau-Brunswick en participant à l'élaboration et à la discussion des propositions de réforme constitutionnelle.*

En 1990-1991, les négociations menées dans le cadre de l'Accord du Lac Meech se sont soldées par un échec. Au cours des trois premiers mois de cette période, le ministère a contribué à la promotion d'un accord complémentaire, par lequel le gouvernement du Nouveau-Brunswick a cherché à dégager des compromis possibles.

Pour le reste de 1990-1991, le ministère s'est consacré à la mise sur pied et au soutien de la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien, qui a continué d'assumer son mandat jusqu'en 1991-1992. La Commission a été chargée de recommander des moyens permettant au Nouveau-Brunswick de concilier le renouvellement du système fédéral et la protection de ses intérêts.

Intergovernmental Cooperation Division

The activities of the Intergovernmental Cooperation Division are presented in terms of the objectives set out in the Department's mandate.

1. *To advise authorities on the development of policies, strategies, and priorities in the field of intergovernmental cooperation and official languages.*

   The Intergovernmental Cooperation Division, by liaising with a wide range of participants, enables the government to better understand the social, political, and economic context in which it must operate. These exchanges also make the province's priorities and interests better known. Likewise, the ongoing discussions maintained with various organizations both inside and outside New Brunswick, with other provincial departments and federal organizations, and the constant dialogue with numerous persons on the international level allow us to better formulate policies and strategies within a constantly evolving context.

2. *To maximize possible economic and social benefits resulting from bilateral cooperation.*

   The government of New Brunswick enters into cooperation agreements with a number of other jurisdictions. Intergovernmental Affairs negotiates the terms of this cooperation and coordinates the activities of sector-based departments within the framework of these agreements.

   The Council of Maritime Premiers set up a committee of ministers responsible for Francophone Affairs to collaborate and share certain resources to offer government services to Francophone communities in the Maritimes. Given its linguistic duality, our province can share its experience and capability in this field and thereby realize economic benefit.

   The cooperation agreement between N.B. and Québec (1969) provides for numerous cooperation projects between institutions, organizations, and individuals in both provinces in a variety of sectors: economic, cultural, educational, vocational training, and university. New Brunswick benefits in two ways: it gains an opportunity to promote its abilities and find an

Division de la coopération intergouvernementale

Les activités de la division de la Coopération intergouvernementale sont présentées en fonction des objectifs découlant du mandat du Ministère.

1. *Conseiller les autorités quant à l'élaboration des politiques, des stratégies et des priorités en coopération intergouvernementale et dans le domaine des langues officielles.*

   La division de la coopération intergouvernementale de par sa liaison avec un ensemble d'intervenants des milieux les plus divers permet à l'appareil gouvernemental de mieux connaître le contexte social, politique et économique dans lequel il doit évoluer. Ces échanges font aussi mieux connaître les priorités et les intérêts de la province. Parallèlement, les discussions permanentes que nous maintenons auprès des divers organismes tant au Nouveau-Brunswick qu'à l'extérieur de la province, auprès des autres ministères provinciaux et auprès des organismes fédéraux, le constant dialogue avec de nombreux intervenants internationaux, nous permettent de mieux arrêter les politiques et les stratégies en fonction d'un contexte en constante évolution.

2. *Maximiser les possibilités de retombées économiques et sociales par la coopération bilatérale.*

   Le gouvernement du Nouveau-Brunswick signe avec d'autres provinces des ententes de coopération. Le M.A.I. négocie cette coopération et coordonne les activités des ministères sectoriels dans le cadre de ces ententes.

   Le Conseil des Premiers ministres des Maritimes a constitué un comité de ministres responsables des Affaires francophones dans un but de concertation et de mise en commun de certaines ressources pour offrir des services gouvernementaux aux communautés francophones des maritimes. Notre province peut mettre à profit son expérience et ses compétences particulières du fait de sa dualité linguistique pour en retirer des économies.

   Une entente de coopération entre le N.-B. et le Québec (1969) permet la mise en oeuvre de nombreux projets de coopération entre institutions, organismes et individus des deux provinces dans une variété de domaines: économie, culture, éducation, formation, secteur universitaire. Le N.-B. en retire des avantages sur deux plans: faire connaître nos compétences et leur trouver des débouchés; et, bénéficier des expertises des

outlet for them, and it benefits from the expertise of its partners to assist in the development of its own people, institutions, and enterprises. The financial participation of both governments acts as a lever to implement new initiatives.

The government of N.B. also participates in cooperation agreements signed between Canada and other countries (France & Belgium). Intergovernmental Affairs is responsible for New Brunswick projects under these agreements.

3. *To contribute to the promotion and development of New Brunswick through multilateral cooperation.*

One of the objectives in the Economic Development Strategy for New Brunswick, *Toward 2000*, is "to increase this province's share in and benefits from Canadian international development activities." It is within this context that IGA participates in multilateral cooperation.

New Brunswick has the status of a participating government in various international institutions. IGA maintains intergovernmental contacts and coordinates the input of sectoral departments involved in the implementation of multilateral cooperation projects and initiatives. IGA also presides over the Interdepartmental Committee for Multilateral Cooperation.

In 1990-91, New Brunswick contributed to several projects as a direct result of the resolutions of the Dakar Summit (1989). With the cooperation of provincial departments and non-governmental organizations, the Department coordinated the preparation of training sessions for trainees from some twenty countries: a seminar to train the trainers of farm owners at the Community College - Edmundston, and a regional development conference at the Université de Moncton. Also through the Department, the Université de Moncton International Centre for Common Law in French presented a seminar on legal drafting at the École internationale de Bordeaux, in France.

The Department provided liaison with the various authorities of the Francophonie, and represented the province on various working committees. New Brunswick continued to provide experts in a variety of fields for the numerous cooperation projects of francophone institutions (ACCT, CONFEMEN, CONFEJES). In 1990-91, about fifteen New Brunswickers took advantage of training sessions offered by the École internationale de Bordeaux.

partenaires pour le développement de notre population, de nos institutions et de nos entreprises. La participation financière des deux gouvernements agit comme levier dans la mise en oeuvre de nouvelles initiatives.

Le gouvernement du N.-B. participe également à des ententes de coopération signées par le Canada avec d'autres pays (France, Belgique). Le M.A.I. est responsable des projets néo-brunswickois sous ces ententes.

3. *Contribuer à la promotion et au développement de notre province par la coopération multilatérale.*

Un des objectifs de notre stratégie de développement économique, *Vers l'an 2000*, est "d'accroître (notre) part des activités canadiennes de développement international et leurs retombées pour notre province". C'est donc dans cette optique que le M.A.I. gère la coopération multilatérale.

Le N.-B. a le statut de gouvernement participant à plusieurs institutions internationales. Le M.A.I. assure les relations fédérales-provinciales et coordonne l'input des ministères sectoriels engagés dans la mise en oeuvre de projets et d'initiatives de coopération multilatérale. Le M.A.I. préside également le comité interministériel sur la coopération multilatérale.

En 1990-91, le Nouveau-Brunswick a contribué à plusieurs projets résultant directement des résolutions du Sommet des Chefs d'État et de gouvernements ayant en commun l'usage du français de Dakar(1989). Avec la collaboration des ministères provinciaux et d'organisations non-gouvernementales le ministère a coordonné la préparation de stages de formation pour des stagiaires d'une vingtaine de pays: un Séminaire de formation des formateurs d'entrepreneurs agricoles a eu lieu au Collège Communautaire d'Edmundston et un Colloque en développement régional à l'Université de Moncton. Toujours par l'intermédiaire du Ministère, le Cerntre international de common law en français de l'Université de Moncton a présenté un Séminaire en rédaction législative à l'École internationale de Bordeaux, France.

Le ministère a assuré la liaison avec les différentes instances de la Francophonie et la représentaion de la province à divers comités de travail. Le Nouveau-Brunswick a continué a fournir des experts dans une variété de domaines pour les nombreux projets de coopération des institutions francophones (ACCT, CONFEMEN, CONFEJES, . . .). Et en 1990-91, une quinzaine de candidats néobrunswickois ont bénificié de sessions de formation offertes par l'École internationale de Bordeaux.

4. *To provide support for government departments and organizations in the application of New Brunswick's official languages policy.*

The New Brunswick government's policy on official languages stipulates that New Brunswick citizens are entitled to obtain services from and to communicate with provincial government institutions in the official language of their choice. The provincial government has taken administrative measures and developed programs in order to honour this right.

The Department provides the Cabinet Committee on Official Languages with a secretariat. In addition to advising the government on language policy implementation in the provincial public service, IGA administers two federal/provincial agreements on official languages. We are responsible for managing the Canada/New Brunswick General Agreement on the Promotion of Official Languages. Under this five-year agreement, signed in 1987, the Province receives a reimbursement from the federal government, through the Department of the Secretary of State, of a percentage of the expenses incurred for official languages programs, and up to 50% of the cost of specific initiatives. In 1990-91, New Brunswick received $1,500,093 through this agreement.

The Department also coordinates another federal/provincial agreement on official languages in education called Protocol for Agreements between the Government of Canada and the Provincial Governments for Minority-Language Education and Second-Language Instruction. Under this agreement, the federal Department of the Secretary of State covers part of the expenses incurred by the province to maintain and develop an educational system enabling Francophones to gain access to instruction in French at all levels, and giving Anglophones and Francophones access to the teaching of French and English as a second language respectively. The amount of Canada's contribution was $25,769,434 in 1990-91.

5. *To increase understanding between the linguistic communities*

In order to promote better mutual understanding between New Brunswick's two official linguistic communities, the government continued a series of initiatives that began in 1989. Intergovernmental Affairs is responsible for ensuring the continuity of these programs. With its support, Dialogue New Brunswick was able to establish itself on a

4. *Appuyer les organismes et ministères gouvernementaux dans l'application de la politique des langues officielles du N.-B.*

La politique sur les langues officielles du gouvernement du Nouveau-Brunswick stipule que la population néo-brunswickoise a le droit d'obtenir des services et de communiquer avec les institutions gouvernementales provinciales dans la langue officielle de son choix. Le gouvernement provincial a pris des mesures administratives et a développé des programmes afin de respecter ce droit.

Le Ministère assure un service de secrétariat au Comité du Cabinet sur les langues officielles. En plus de conseiller le gouvernement dans la mise en oeuvre des politiques linguistiques au sein de la fonction publique provinciale, le M.A.I. gère deux ententes fédérales-provinciales en matière de langues officielles. En effet, nous sommes responsables de la gestion de l'Entente-cadre Canada/Nouveau-Brunswick sur la promotion des langues officielles. Cette entente signée en 1987 a une durée de 5 ans et permet au gouvernement provincial d'obtenir du gouvernement fédéral, par l'entremise du Secrétariat d'État du Canada, un remboursement d'un pourcentage des dépenses encourues dans le domaine des langues officielles. Ce remboursement peut atteindre 50 % des coûts des initiatives spécifiques. En 1990-91, le N.-B. a reçu par le biais de cette entente 1 500 093 $.

Le ministère coordonne aussi la gestion d'une autre entente fédérale-provinciale relative aux langues officielles dans l'enseignement intitulée: Protocoles d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux relatifs à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. De par cette entente, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État, contribue en partie, aux dépenses de la province pour le maintien et le développement d'un système d'enseignement permettant aux francophones d'avoir accès à un enseignement en français à tous les niveaux et aux francophones et aux anglophones d'avoir accès à un enseignement de l'anglais, langue seconde, et du français, langue seconde, respectivement. La contribution du Canada s'est élevée à 25 769 434 $ en 1990-91.

5. *Favoriser le rapprochement des communautés linguistiques.*

Afin de promouvoir une plus grande compréhension entre les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick, le gouvernement a poursuivi une série d'initiatives mises de l'avant en 1989. Il incombe au ministère des Affaires intergouvernementales d'assurer la poursuite de ces initiatives. Ainsi, grâce au soutien que le ministère lui a accordé, Dialogue

permanent basis and begin to organize subsequent Dialogue Conferences.

Additionally, the Department has supported the exchange of cultural and other organizations with the aim of enhancing understanding. Included were exchanges between municipalities, students and senior citizens. Further, the second Legislative Assembly for Students was held in Fredericton involving more than 50 New Brunswick High School students.

6. *To promote Language Industries.*

New Brunswick has the advantage of being the only officially bilingual province in a bilingual country. Because of its linguistic duality, the province participates in international institutions of the Francophonie. Other governments whose linguistic circumstances are similar to New Brunswick's also belong to these institutions. Language industries represent a promising opportunity for promotion of New Brunswick's technological capacities at the Canadian and world levels. Increasing use is being made of modern technologies in translation and language instruction to reach the various participants and stay competitive on a very high-performance market.

The Province's public and private institutions must remain at the leading edge of technological development. It was with this in mind that the New Brunswick government restated, at the Dakar Summit in 1989, the importance of language industries to our province. It pointed out the existence of a Legal Translation Centre at the Université de Moncton, and announced the establishment, at the same university, of an International Centre for Common Law in French, co-financed by the federal government.

New Brunswick has joined the Observatoire canadien des industries de la langue (OCIL), which represents organizations and individuals involved in this sector at the provincial, national, and international levels.

7. *To maintain positive relations with non-governmental organizations.*

Non-governmental organizations play an essential part in our modern, perpetually changing society. They have various roles and objectives and are active in all sectors of human endeavor.

Nouveau-Brunswick a pu s'établir sur une base permanente et commencer à organiser des conférences Dialogue.

En outre, le ministère a favorisé les échanges entre des organismes à vocation culturelle et autres, en ayant le souci de promouvoir le rapprochement des communautés culturelles. Ainsi, des représentants municipaux, des jeunes et des personnes âgées ont eu l'occasion de participer à des échanges. Par ailleurs, 50 élèves provenant de diverses écoles secondaires du Nouveau-Brunswick ont participé, à Fredericton, à la deuxième reconstitution d'une session de l'Assemblée législative.

6. *Promouvoir les industries de la langue.*

Le Nouveau-Brunswick possède l'avantage d'être la seule province officiellement bilingue dans un pays bilingue. De plus, la province de par sa situation linguistique participe aux institutions internationales de la Francophonie. Au sein de ses institutions siègent aussi des gouvernements ayant des situations similaires à celle du Nouveau-Brunswick. Sur le plan pan-canadien et mondial, les industries de la langue représentent une avenue technologique intéressante pour la province. De plus en plus, la traduction et l'enseignement des langues utilisent la technologie moderne afin de rejoindre les divers intervenants et demeurer compétitif sur un marché très performant.

Les institutions, tant publiques que privées de la province, doivent demeurer à la fine pointe du développement technologique. C'est dans cette optique que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réitéré, lors du Sommet de Dakar en mai 1989, l'importance des industries de la langue pour notre province. Il a souligné l'existence dans la province d'un Centre de traduction juridique à l'Université de Moncton et a aussi annoncé, grâce à un co-financement du gouvernement fédéral, la création d'un Centre international de la Common Law en français au sein de cette même université.

Le Nouveau-Brunswick s'est joint à l'Observatoire canadien des industries de la langue. L'OCIL représente des organismes et individus impliqués à l'échelle provinciale, nationale et internationale dans le secteur.

7. *Maintenir des relations positives avec les organisations non-gouvernementales.*

Dans notre société moderne et en perpétuel changement, les organisations non-gouvernementales jouent un rôle essentiel. Celles-ci ont des rôles et objectifs divers et sont actives dans l'ensemble des secteurs d'activité humaine.

We maintained working relations with a number of groups over the year in connection with our areas of activity. This is done essentially for two reasons: to inform citizens of government activity directly affecting them, and to obtain relevant viewpoints on current or anticipated government initiatives.

En fonction de nos dossiers , nous avons maintenu au cours de l'année, des relations de travail avec de nombreux groupes. Cette démarche vise essentiellement deux objectifs: informer les citoyens des activités gouvernementales les touchant le plus directement et obtenir d'eux des points de vue pertinents sur des initiatives présentes ou anticipées du gouvernement.

Office of Protocol

Objective:

To enhance and communicate the Province of New Brunswick's national and international image by organizing diplomatic visits to the Province and by providing protocol advice to government departments and agencies and to the public.

Activities:

The Province of New Brunswick hosted 12 diplomatic visits between April of 1990 and March of 1991. In addition, the Office of Protocol coordinated the 1st official visit of Their Excellencies, The Right Honourable Ramon Hnatyshyn the Governor General of Canada and Mrs. Hnatyshyn, to the Province.

During the same period the Office of Protocol coordinated the visits of a mission from Venezuela, which included the Governor of the State of Sucre, a group of junior trade officers from External Affairs; assisted with a meeting of the Council of Maritime Premiers which was held in Woodstock and the coordination of Cooperation 1990 a joint meeting of the Atlantic Chambers of commerce and their eastern states counterparts.

The Office of Protocol is commited to working closely with provincial departments and private industry when developing itineraries for visits, thus ensuring that the needs and objectives of both are well served, with an emphasis being placed on economic development.

Bureau du protocole

Objectif :

Diffuser sur les scènes nationale et internationale une image positive du Nouveau-Brunswick, en organisant des visites de diplomates dans la province et en conseillant les ministères, les organismes gouvernementaux ainsi que le public en matière de protocole.

Activités :

D'avril 1990 à mars 1991, le Nouveau-Brunswick a reçu 12 visites diplomatiques. En outre, le Bureau du protocole a coordonné la première visite dans la province du très honorable Ramon Hnatyshyn, gouverneur général du Canada, et de son épouse.

Par ailleurs, au cours de la même période, le Bureau du protocole a coordonné la visite d'une délégation de représentants du Venezuela, dont faisait notamment partie le gouverneur de l'État de Sucre, et celle d'un groupe d'agents d'expansion de commerce de la Section du commerce extérieur du ministère fédéral des Affaires extérieures. Le Bureau du protocole a également participé à la préparation de la réunion du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui s'est tenue à Woodstock, en plus d'assurer la coordination de Coopération 1990, une rencontre des membres de la Chambre de commerce de l'Atlantique et des chambres de commerce des États de l'est des États-Unis.

Le Bureau du protocole travaille en étroite collaboration avec les ministères provinciaux et avec le secteur privé pour l'élaboration des itinéraires pour les délégations commerciales en visite dans la province de façon à répondre aux besoins et aux objectifs du secteur public et du secteur privé en vue du développement économique du Nouveau-Brunswick.